

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Linge de maison

Les draps sont fournis, vos lits sont faits à votre arrivée ; les torchons et tapis de bains sont également fournis. La location du linge de toilette vous est proposée : 1 drap de bain + 1 serviette de toilette pour 4 €/personne.

Wifi

Le gîte est équipé d'une connexion Internet haut-débit mise à votre disposition gratuitement. Nous ne saurions être tenus pour responsables en cas d'incompatibilité d'équipement ou de dysfonctionnement. Il est formellement interdit de manipuler la box ou ses branchements.

Vous devrez utiliser Internet tel que la loi vous y autorise, votre responsabilité sera pleinement engagée dans le cas contraire.

Réservation

Votre réservation est validée dès réception du contrat signé et du chèque d'acompte de 30 % (encaissement immédiat). Vous vous engagez à vérifier que votre Responsabilité Civile comporte une clause « Assurance Villégiature ». Le signataire du contrat engage sa responsabilité pour toutes les personnes qu'il serait amené à introduire dans le gîte. La signature du contrat vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

Pour les entreprises, la totalité est à régler dès l'émission de la facture et le règlement de toute facture vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

Règlement du solde

Le solde est à régler 30 jours avant la date d'arrivée.

Modes de paiement

Les règlements sont à effectuer par chèques, espèces, virements bancaires, chèque-vacances.

Annulation

Pour les particuliers :

Si l'annulation intervient 30 jours ou moins avant la date prévue, le solde est dû. Vous devrez nous informer de votre annulation par courrier en recommandé avec accusé de réception, ou par mail. Nous vous recommandons de prévoir une assurance annulation, par exemple auprès d'Aduciel site : <http://www.aduciel.fr/Particuliers/Vacances/adar-assurance-annulation.aspx> Une arrivée retardée ou un départ anticipé ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement ou remise.

Pour les entreprises :

La signature du contrat (et/ou le règlement de toute facture en cas de prolongation) engage les deux parties de manière irrévocable, et vaut acceptation de tous les articles. Si le chantier venait à être annulé ou stoppé, la totalité serait entièrement due au Bailleur.

Une arrivée retardée ou un départ anticipé ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement ou remise.

Résiliation de plein droit

En cas de manquement par le Preneur à l'une des obligations contractuelles, le présent bail sera résilié de plein droit. Cette résiliation prendra effet après un délai de 48 heures après une simple sommation par lettre recommandée ou mail resté infructueux.

Capacité de l'hébergement

La Demeure de Louis peut accueillir jusqu'à 15 personnes maximum (enfants et bébés compris), que ce soit en hébergement ou en soirée. Nos amis les animaux ne sont pas acceptés.

Parking

Vous pouvez stationner jusqu'à 3 véhicules sur la propriété. Si nécessaire, plusieurs places de stationnement se trouvent dans les rues toute proches.

Arrivée et départ

Pour une location semaine, vous pouvez arriver le jour prévu de 17 h à 19 h, sauf accord des propriétaires. Nous vous demandons de libérer la location le dernier jour à 10 h.

Pour les courts séjours, les horaires sont à convenir au cas par cas.

Si vous deviez quitter les lieux avant la date prévue, ce départ anticipé ne donnerait lieu à aucun remboursement.

Ménage et cautions

Le ménage de fin de séjour est obligatoire : 140 €.

Une caution de 800 € vous sera demandée lors de votre arrivée. Elle vous sera restituée dans un délai de 10 jours.

Divers

La salle à manger dispose d'une cheminée monumentale où vous pourrez allumer un feu de bois, tout en respectant les conditions de sécurité élémentaires. Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit d'en faire dans toutes les autres pièces.

Selon la saison, un forfait chauffage sera ajouté.

La maison est non fumeur, des cendriers sont à votre disposition dehors.

La Demeure, qui date du XIXe siècle, ne présente aucun danger. Néanmoins, il ne faut pas négliger la surveillance notamment des enfants, qui sont comme toutes les personnes hébergées sous la responsabilité du signataire du contrat.